

FICHE ACTION 1

Mieux harmoniser la gestion des aires d'accueil

Constat général

La création des aires d'accueil du département du Puy-de-Dôme est née de la volonté de l'Etat et du Conseil général et de l'engagement d'une véritable dynamique par les collectivités et tous les partenaires institutionnels et associatifs. La volonté de tous les acteurs était d'offrir aux Gens du Voyage des conditions de stationnement et de séjour dignes et d'optimiser la gestion et le fonctionnement de ces aires selon un principe de cohérence départementale. La mise en œuvre de cette cohérence nécessite de s'adapter aux réalités des besoins des familles dans un contexte d'ancrage territorial fort pour nombre d'entre elle, tout en se référant aux dispositions réglementaires qui régissent le fonctionnement et la gestion d'une aire d'accueil.

Objectifs généraux

- Maintenir la cohérence départementale
- Mieux harmoniser la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil

Objectifs opérationnels

- Définir des dispositions communes portant sur :
 - Le cas des caravanes surnuméraires : conformité, sécurité, cadre de dérogation...
 - Les tarifs de redevance ;
 - La durée des séjours ;
 - Le cadre de vie et l'adaptation des équipements.
- Rechercher des modalités de distribution et tarification des fluides, en eau et en électricité, tendant à se rapprocher au mieux du droit commun
- Adapter les outils de gestion existants à ces nouvelles dispositions (règlement intérieur, convention d'occupation).
- Adapter, en conséquence, le protocole départemental, le Protocole Technique et la convention financière

Modalités de mise en œuvre	- Elaboration dans un délai d'un an d'une proposition de dispositions communes par le comité technique des élus référents et techniciens des collectivités avec l'AGSGV63 ; - Présentation des nouvelles dispositions à la commission consultative ; - Validation par l'Etat et le Conseil général ; - Coordination et évaluation de la mise en œuvre des nouvelles préconisations dans le cadre des commissions de concertation des territoires.
Pilote	AGSGV 63
Partenariat	Collectivités gestionnaires - DDCCS - Conseil général - CAF - Partenaires sociaux, institutionnels et associatifs
Destinataires	Collectivités gestionnaires et usagers des aires d'accueil
Calendrier - Durée de l'action	Dans les 2 années suivant l'adoption du schéma pour la mise en œuvre des normes communes admises.
Evaluation	Evolution des contentieux-évolution du cadre conventionnel - Convergence progressive sur les tarifs et conditions d'accueil harmonisés sur l'ensemble du département